



Préfet de la Nièvre



**Déplacement d'Emmanuelle Cosse,  
ministre du Logement et de l'Habitat durable  
dans la Nièvre  
Jeudi 9 juin 2016**

**DOSSIER DE PRESSE**

**Contacts presse :** *Bureau du cabinet et de la communication interministérielle*  
*Anne Morel / Katarina Ondet*  
*Tel : 03 86 60 70 88 / 70 91*  
*Courriel : [communication@nievre.pref.gouv.fr](mailto:communication@nievre.pref.gouv.fr)*



## **Programme :**

**15h15 Arrivée de Mme Emmanuelle COSSE, ministre du Logement et de l'Habitat durable, aux 11èmes rencontres nationales des SCOT**

*Lieu : Maison de la Culture, Nevers*

**15h30 Intervention de clôture de la table ronde « Les SCOT au cœur du grand chambardement »**

**16h00 Départ pour La Charité sur Loire**

**16h25 Visite du « Domaine du Mot »**

*Adresse : rue des Clairs Bassins, « Domaine du Mot », La Charité-sur-Loire*

Visite du site avec le bailleur Nièvre Habitat et en présence des financeurs Conseil départemental, Etat, Conseil régional, CDC et Logéhab

**17h00 Temps d'échange sur le financement du logement social**

*Lieu : l'un des appartements du programme*

*Participants :*

*Henri VALES, maire de La Charité sur Loire, président de la communauté de communes*

*Martine CARRILLON COUVREUR, députée*

*Jacques LEGRAIN, conseiller départemental du canton et président de Nièvre Habitat*

*Blandine DELAPORTE, vice-présidente du Conseil départemental, conseillère départementale du canton*

*Hicham BOUJLILAT, conseiller régional*

*Denis THURIOT, Maire de Nevers et président de l'agglomération de Nevers*

*Roland MASSUDA, directeur régional adjoint, directeur délégué à Besançon accompagné de Cédric*

*AYMONIER, directeur territorial Bourgogne sud de la Caisse des Dépôts*

*Philippe LEROY, directeur général de Logéhab Action Logement accompagné de Mme Elisabeth DUSSABLY, responsable financements personnes morales de Logéhab Action Logement et de Carole DUMAND responsable communication*

*Cécile REMILLIER, Directrice de Nièvre Habitat*

*Bernard CROGUENNEC, DDT accompagné de Mme Brigitte Florentin, chef du service de l'aménagement du territoire et de l'habitat*

**17h45 fin de la visite**



## **11<sup>ème</sup> Rencontres des SCoT à Nevers**

Afin d'inciter à la couverture du territoire par des SCoT et de lutter contre l'étalement urbain, la loi ALUR a renforcé et clarifié le principe de l'urbanisation limitée en l'absence de schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui avait été institué par la loi SRU.

Ainsi, dans les communes non couvertes par un SCoT et situées à moins de 15 km de la limite extérieure d'une unité urbaine de plus de 15 000 habitants, ne peuvent être ouvertes à l'urbanisation à l'occasion de l'élaboration ou d'une procédure d'évolution d'un document d'urbanisme :

- les zones naturelles, agricoles ou forestières d'un plan local d'urbanisme,
- les zones à urbaniser d'un PLU délimitées après le 1er juillet 2002,
- les secteurs non constructibles des cartes communales.

La règle de l'urbanisation limitée s'étendra à toutes les communes hors SCoT à partir du 1er janvier 2017.

***Dans la Nièvre***, le principe de l'urbanisation limitée dans la Nièvre concerne 26 communes situées à moins de 15 km des limites de l'agglomération de Nevers ou de Moulins, et hors du SCoT du Grand Nevers. Il n'y a, par contre, pas d'agglomération de plus de 15 000 habitants en Saône-et-Loire ou dans l'Yonne à moins de 15 km du département.

***Les 11èmes Rencontres des SCoT***, portées par la Fédération Nationale des SCoT et organisées par le SCoT du Grand Nevers, se déroulent les 9 et 10 juin 2016 à Nevers.

Le thème retenu est : « SCoT et territoires : quel rôle ? quelle identité ? quel avenir ? »

La Fédération Nationale des SCoT, créée en juin 2010, regroupe l'ensemble des structures porteuses de SCoT afin de partager, capitaliser les expériences de chacun et de participer aux politiques nationales d'aménagement du territoire. Depuis 2011, cette Fédération est présidée par Michel Heinrich, président du syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales et député-maire d'Epinal.

Plus d'informations : [www.rencontres-scot-2016.fr](http://www.rencontres-scot-2016.fr)



## **La Charité sur Loire : Domaine du Mot – quartier des Clairs Bassins**

Le quartier des Clairs Bassins est le 1<sup>er</sup> quartier d'habitat social de la commune avec 185 logements sociaux. Il concentre à lui seul près de 40% des logements sociaux de la commune. Tous les logements sociaux du quartier appartiennent à un seul bailleur : Nièvre Habitat.

Le projet de renouvellement urbain (PRU) du quartier des Clairs Bassins a été défini comme suit :

**Phase n°1** (2012 – 2014) : Réhabilitation de 132 logements. Cette opération d'envergure a été labellisée « BBC effinergie Rénovation ».

**Phase n°2** (2014) : Déconstruction de 53 logements afin de libérer le plus grand terrain disponible sur site.

**Phase n°3** (2015-2016) : Construction de 24 logements (9 pavillons et 15 logements intermédiaires) RT 2012 en lieu et place des bâtiments déconstruits.

### **Le projet "travaux de construction de 24 logements"**

L'opération de construction de 24 logements locatifs sociaux a bénéficié le 12 juin 2013 d'une subvention de l'Etat de 33 000 € sur le BOP 135 (UTAH = Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat).

Les travaux ont commencé le 15 janvier 2015 pour une livraison des logements à partir de septembre 2016.

Le coût prévisionnel consolidé après appel d'offres de l'opération (foncier + travaux + honoraires) est de 3 229 882 € avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention Etat : 33 000 €

Subvention Conseil Départemental : 64 031 €

Subvention Conseil régional : 160 000 €

Subvention Commune : 280 000 €

Prêts CDC : 2 106 576 €

Prêt Logéhab : 30 000 €

Fonds propres : 556 275€

Une subvention de 60 000 € est attribuée à la ville de La Charité sur Loire au titre du fonds de soutien à l'investissement public local en complément des financements mentionnés ci-dessus.

Annexe : plaquette Nièvre Habitat